

AFRIQUIA GAZ

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2006

BILAN - ACTIF CONSOLIDÉ		
ACTIF en KDH	31/12/06	31/12/05
Ecart d'acquisition	572 501	606 534
Immobilisations incorporelles	396	183
Immobilisations corporelles	1 427 701	1 344 814
Immobilisations financières	21 939	16 337
Titres mis en équivalence	129 036	100 134
Autres Immobilisations financières	1 344	8 635
Actif immobilisé	2 152 917	2 076 637
Autres actifs non courants	162 703	131 031
Impôts différés actif	190 404	34 536
Total des autres actifs non courants	353 107	165 567
Total Actif non courant	2 506 024	2 242 204
Stocks	85 564	132 181
Clients	402 738	739 464
Autres créances et comptes de régularisation	815 051	749 210
Actifs d'exploitation	1 303 353	1 620 855
Trésorerie Actif	102 989	148 610
Total des actifs courants	1 406 342	1 769 465
Total Actif	3 912 366	4 011 669

BILAN - PASSIF CONSOLIDÉ		
PASSIF en KDH	31/12/06	31/12/05
Capital	343 750	343 750
Prime d'émission	842 674	842 674
Réserves consolidées	144 139	100 967
Résultat consolidé	176 004	130 765
Total capitaux propres part du groupe	1 506 567	1 418 156
Intérêts minoritaires	3	3
Total capitaux propres	1 506 570	1 418 159
Dettes de financement à plus d'un an	451 546	428 434
Autres passifs non courants	409 696	290 595
Impôts différés - Passif	33 045	-
Total des passifs non courants	894 287	719 029
Fournisseurs et comptes rattachés	1 151 918	675 073
Dettes de financement à moins d'un an	30 883	14 919
Autres dettes et comptes de régularisation	327 750	233 937
Dettes d'exploitation	1 510 551	923 929
Trésorerie et équivalents	958	950 552
Total des passifs courants	1 511 509	1 874 481
Total Passif	3 912 366	4 011 669

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES CONSOLIDÉ		
En KDH	31/12/06	31/12/05
Produits des activités ordinaires	2 178 200	1 682 273
Autres produits	41 941	18 941
Coût des biens et services vendus	-1 561 832	-1 185 359
Charges de personnel	-89 203	-78 156
Autres Charges d'exploitation	-161 322	-99 671
Résultat opérationnel avant dotations aux amortissements	407 784	338 028
Dotations aux amortissements	-130 029	-122 755
Résultat opérationnel	277 755	215 273
Coût de l'endettement financier net	-64 451	-37 247
Autres charges et produits financiers	-	-226
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	213 304	177 800
Quote part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	26 307	19 583
Impôts sur les résultats	-63 607	-66 618
Résultat net consolidé	176 004	130 765
Dont part du groupe	176 004	130 765
Dont part minoritaires	0	0
Résultat net par action	50	38

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Présentation du Groupe

Le groupe Afrikaia Gaz a pour objet l'importation, la reprise en raffinerie, l'entreposage, la consignation et la distribution des gaz de pétrole liquéfiés. Le Groupe Afrikaia Gaz dispose de plusieurs Centres Emplisseurs situés à Marrakech, Beni Mellal, Jorf et Mohammadia et exploite également les Centres d'Emplissage des sociétés du Groupe Akwa notamment ceux d'AB Gaz, Maghreb Gaz et Tadla Gaz.

Faits marquants

- Réalisation de la fusion absorption de Tissir Primagaz S.A (TPZ) et Primagaz Holding Maroc S.A (PHM) par Afrikaia Gaz avec effet rétroactif respectivement au 1er janvier 2006 et au 1er juillet 2005.
- En 2006, intégration globale des sociétés TPZ, PHM et Sodipit ainsi que leurs filiales à partir du 1er janvier 2006 alors qu'en 2005 ces sociétés ont été consolidées à compter du 1er avril 2005.

Note 1 : Principes comptables

Les comptes consolidés annuels du Groupe Afrikaia Gaz sont établis suivant les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS tels qu'adoptées par l'Union Européenne à la date du 31 décembre 2006 et en application de la loi n° 52-01 modifiant et complétant le Dahir portant loi n° 1-93-211 du 21 septembre 1993. Les comptes consolidés ci-joints comprennent le bilan, le compte de résultat et des notes annexes résumées et ne présentent donc pas l'ensemble des informations exigées par les normes IFRS.

La société a appliqué le principe suivant, dans l'attente des décisions de l'IASB ou de l'IFRIC sur le sujet :

- Tous les coûts liés à la fusion entre la société et les sociétés TPZ et PHM ont été neutralisés en normes IFRS et enregistrés au niveau des impôts différés (notamment liés au plus et moins value de fusion ainsi que les droits d'enregistrement).

Note 2 : Effets de l'application des IFRS

Les principaux effets liés à la première application des normes IFRS se détaillent comme suit :

- Les conditions d'activation des charges à l'actif étant plus restrictives en IFRS, les immobilisations en non valeurs ont été portées directement en déduction des capitaux propres d'ouverture ;
- Possibilités offertes par l'IFRS 3 pour le retraitement des frais suivants :
 - Imputation sur la prime d'émission des frais externes liés directement à l'opération d'augmentation du capital,
 - Diminution du montant de la dette des frais liés à l'émission de l'emprunt obligataire,
 - Imputation sur la valeur des titres des frais externes directement liés à la transaction d'acquisitions des titres.

- Conformément aux normes IFRS, les contrats de location répondant aux critères de location financement tels que stipulés par ces normes ont fait l'objet d'un retraitement (inscription à l'actif immobilisé des biens et constatation d'une dette de financement) ;

- La valeur du fond de commerce inscrite à l'actif des sociétés au niveau des comptes sociaux et qui ne répond pas aux critères requis par les normes IFRS pour leur activation a été annulée en consolidation ;
- Application de l'approche par composants sur les immobilisations corporelles sujettes à des entretiens ou à des remplacements ;
- Consolidation des sociétés dans lesquelles la société exerce une influence notable ou un contrôle exclusif ;
- Ventilation au niveau du bilan passif des dettes financières à plus ou moins d'un an.

- Harmonisation des règles comptables entre les différentes sociétés du Groupe et notamment concernant les durées d'amortissement ;
- Révision de la durée d'amortissement des sphères et citernes de 10 ans à 20 ans ;
- Allongement des durées de reprises des consignations de 10 à 20 ans afin de les aligner sur les durées d'amortissements des immobilisations y afférentes ;

- Revue de la durée d'amortissements du matériel informatique de 79 mois à 60 mois,
- Constatation des impôts différés ;
- En IFRS, les ventes réalisées et qui n'ont pas pour objet d'augmenter les fonds propres de la société sont exclues du chiffre d'affaires. Ce retraitement n'a pas d'impact sur le résultat net.

Note 3 : Périmètre et méthode de consolidation

A la date du 31 décembre 2006, les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation se détaillent comme suit :

Titre	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation
Afrikaia Gaz (*)	100%	100%	Intégration globale
Sodipit	100%	100%	Intégration globale
Salam Gaz	20%	20%	Mise en équivalence
Gazafric	50%	50%	Mise en équivalence
Stogaz	50%	50%	Mise en équivalence
Omnium Stockage	100%	100%	Intégration globale
Afrikaia Management	25%	25%	Mise en équivalence

(*) : incluant les sociétés absorbées Tissir Primagaz et Primagaz Holding Maroc

Les participations dans lesquelles le Groupe Afrikaia Gaz détient le contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les participations dans lesquelles le Groupe Afrikaia Gaz détient une influence notable ou le contrôle conjoint sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. L'écart de valeur constaté entre le prix d'acquisition des titres et la part de la situation nette évaluée à la juste valeur à la date de la prise de participation constitue l'écart d'acquisition. L'écart d'acquisition dérogé suite à l'acquisition en 2005 des participations citées ci-dessus n'est pas amorti.

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base des comptes établis au 31 décembre 2006.

Abdelaziz ALMECHATT

Abdellah RHALLAM

Coopers & Lybrand (Maroc) S.A

FIDECO

83, Bd HASSAN II - CASABLANCA

124, Bd RAHAI EL MESKINI - CASABLANCA

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2006

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous avons procédé à un examen limité des comptes annuels consolidés, ci-joints, lesquels comprennent le bilan, le compte de produits et charges et des notes annexes résumées d'Afrikaia Gaz au terme de l'exercice 2006 couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes annuels consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Les comptes consolidés annuels ont été établis en application de la loi 52-01 modifiant et complétant le Dahir portant loi n° 1-93-211 du 21 septembre 1993 selon les principes de comptabilisation et d'évaluation du référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2006. Les notes annexes résumées n'incluent pas l'information proforma permettant la comparabilité entre les comptes consolidés au 31 décembre 2006 et les comptes consolidés au 31 décembre 2005.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits susceptibles d'entacher, de manière significative, la sincérité des informations contenues dans les comptes consolidés cités au premier paragraphe.

Sans remettre en cause le commentaire ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe qui expose les options retenues pour la présentation des comptes annuels, lesquels n'incluent pas toutes les informations exigées par le référentiel IFRS permettant de donner, au regard de ce référentiel, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Casablanca, le 3 avril 2007

Les Commissaires aux Comptes

Abdelaziz ALMECHATT

Abdellah RHALLAM